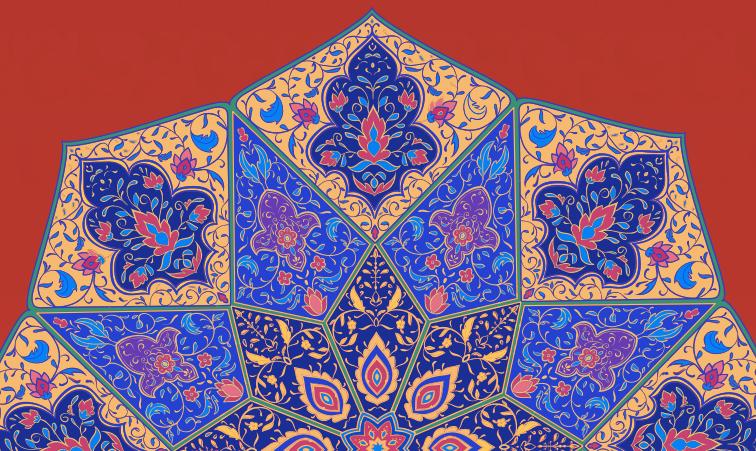




# Islam et Environnement





## **Les responsabilités de l'homme envers l'environnement, les végétaux et les animaux**



L'univers a une valeur inestimable avec toutes les parties vivantes et inanimées qui le composent, possède un équilibre unique et une intégrité parfaite. Dans le Saint-Coran, il est dit : *“ Ne voyez-vous pas qu'Allah a mis à votre service tout ce qui est dans les Cieux et sur la Terre, et qu'Il vous a prodigué Ses bienfaits aussi bien apparents que cachés ?”* [Luqmân 31/20]. L'humanité tire profit des innombrables formes de vie, végétaux et animaux mis à sa disposition, mais il n'est en aucun cas leur propriétaire. Tout ce que compte l'univers appartient à Allah, de la plus petite particule d'atome jusqu'à la plus grande



[voir As-Sâffât 37/5]. Allah veut que l'homme respecte le droit de toute chose qu'Il lui a confié (voir Al-Ahzâb, 33/72). Par conséquent, l'homme a des devoirs envers la nature dans laquelle il vit. Pour l'Islam, il est incorrect de voir exclusivement les créatures qui garnissent l'environnement de l'homme comme des produits de consommation. Bien que ces créatures ont été créées pour que nous puissions en tirer profit, chacune a une valeur et une mission propres. L'Islam insiste sur le fait que nous devons en être conscient dans notre relation avec notre environnement. L'ordre du monde se corrompra si les gens n'obéissent pas aux commandements divins et aux règles morales dans leurs relations avec l'environnement. C'est en



ces termes que le Saint-Coran fait état de cette situation : *“La corruption est apparue sur la terre et dans la mer du fait des agissements des hommes. Allah leur fera expier une partie de leurs péchés, afin qu'ils reviennent peut-être de leurs erreurs.”* (Ar-Rûm, 30/41)

Les versets du Coran et les hadiths du prophète Muhammad (saw) nous guident sur la façon dont nous devons nous comporter envers les êtres qui composent notre environnement. Le Prophète (saw) interdit la pollution des sources d'eau, des routes et des zones ombragées utilisées par les hommes. (Abu Dawud, Tahâra, 14). Il s'oppose en particulier au gaspillage de l'eau. Un jour, voyant un compagnon faire ses ablutions au bord d'une rivière, il lui dit :



“Pourquoi ce gaspillage ? “Lorsque le compagnon lui répondit : “Y a-t-il du gaspillage dans l’accomplissement des ablutions ?”, le Prophète (saw) dit : “Oui, même si tu te trouvais auprès d’un fleuve débordant. “ (Ibn Maja, Tahâra, 48). Aujourd’hui, alors que les problèmes environnementaux tels que la sécheresse, le réchauffement climatique, la diminution des ressources en eau et la pollution de l’air augmentent, les recommandations de l’Islam de ne pas polluer l’environnement, d’éviter les excès et le gaspillage dans la consommation et d’utiliser en bonne conscience les ressources dont nous disposons doivent être écoutées plus attentivement.



Le Prophète (saw) dit au sujet de la protection du droit à la vie de tout être vivant et de la plantation d'arbres : "Si l'un d'entre vous a un petit arbre à planter dans sa main alors que la Résurrection a lieu, qu'il le fasse ". (Ibn Hanbal, III, 184); "Lorsqu'un musulman plante un arbre et qu'un homme ou une bête mange de son fruit, cela lui sera compté comme une aumône ". (Bukhari, Adab, 27). Selon l'Islam, l'homme est responsable envers la terre et soulignant que le sol doit être vivifié, cultivé et rendu utile aux êtres vivants, le Prophète (saw) a dit : "Que celui qui dispose d'une terre la sème, s'il ne la sème pas lui-





même, qu'il la fasse semer à son frère de religion". (Bukhari, Muzaraat, 18).

Les musulmans reflètent dans leur vie que chaque animal, du plus grand au plus petit, a de la valeur en tant qu'œuvre d'Allah et qu'il est un dépôt confié à l'homme. Le prophète de la Miséricorde Muhammad (saw) veut avant tout que les gens soient sensibles aux droits des animaux relatifs à leur habitat, leurs conditions de vie et leur protection contre les maladies. Il n'autorisait pas la surcharge et la contrainte dans l'utilisation des animaux de selle, ordonnait de garder les fermes des moutons propres ; d'ailleurs, il soignait personnellement les blessures des animaux.

De plus, la maltraitance animale est un comportement qui n'est pas en accord avec la morale de l'Islam, qui n'a jamais été observé dans la vie du Prophète (saw) et qui est en contradiction avec les valeurs humaines. Le Prophète (saw) a indiqué que même le moineau qui serait tué sans raison exposera son cas à Allah le Puissant - Azza - le Majestueux - Jalil - le Jour de la Résurrection. (Nisâi, Dahâyâ, 42). Il ordonne clairement à ce sujet : "Ne torturez pas les animaux". (Muslim, Djihad, 32). Le Prophète (saw) interdit de tuer les chiens tant qu'ils ne font pas de mal aux humains (Ibn Majah, Sayd, 2), d'organiser des batailles d'animaux pour le diver-



tissement et de tirer sur eux en les utilisant comme cibles. (Muslim, Zabaih, 58 ; Abu Dawud, Djihad, 51)

Le Prophète (saw) a raconté l'histoire d'un homme qui est descendu dans un puits dans le désert et a rempli ses chaussures d'eau pour en abreuver un chien qui léchait le sol à cause de la soif. Pour son comportement, Allah a été satisfait de cet homme et lui a accordé Son pardon (Bukhari, Musakat, 9). Un autre événement relaté par le prophète de l'Islam (saw) est l'histoire de la femme qui s'est fâchée contre son chat, l'a emprisonnée dans la maison et l'a laissée mourir de faim. Par sa conduite, la femme mérita alors le châtement d'Allah. (Muslim, Salam, 152). L'homme qui a donné de l'eau au chien a



été récompensé pour avoir respecté son droit d'exister, tandis que la femme qui a emprisonné le chat a été punie pour lui avoir enlevé son droit d'exister. Dans ce cas, l'homme doit soutenir le droit à la vie de tous les êtres, et pas seulement le sien, et doit fournir l'effort nécessaire pour la préservation de la vie.

Un jour, alors que le Prophète (saw) vit un chameau très amaigri par la faim, il dit : "Craignez Allah à propos de ces animaux muets !" (Abu Dawud, Djihad, 47).

Au cours d'une expédition, des compagnons prirent l'un des deux petits d'un oiseau. Lorsque le Prophète (saw) vit que la maman battait des ailes pour retrouver son petit, il dit : "Qui a effrayé cette mère



à propos de son petit ? Rendez-le lui !" (Abu Dawud, Djihad, 113). Au cours d'un autre voyage, alors qu'il était en route pour la conquête de la Mecque avec son armée, il vit une chienne sur la route, serrant ses petits en les allaitant. Il ordonna alors à un compagnon de rester à proximité des chiens et de veiller à ce qu'aucun soldat ne s'en approche. (Waqidī, II, 804).

Non seulement le Prophète (saw) s'est fermement opposé à toute violence physique contre les animaux, mais il a également désapprouvé tout propos insultants à leur égard. C'est la raison pour laquelle il



a demandé à une femme qui maudissait son chameau de descendre de l'animal et de le rendre libre. (Muslim, Birr, 80).

L'Islam veut que les gens développent une relation basée sur la compassion et la bonté envers tous les êtres de l'univers et avertit les gens de maintenir ce magnifique équilibre. Dans l'un de ses hadiths, le Prophète (saw) dit : "Allah fait miséricorde à ceux qui sont miséricordieux, faites donc miséricorde à ceux qui sont sur la terre afin que Celui qui est dans les cieux vous fasse miséricorde" (Tirmidhî, Birr, 16). Il est du devoir de l'homme de



maintenir l'équilibre existant dans la nature, qui est un habitat partagé avec les végétaux et les animaux. D'après l'Islam, tout comportement qui perturbe cet équilibre et porte atteinte à son intégrité est interdit. (A'raf 7/56).





### Contact

Présidence des Affaires Religieuses  
Direction Générale des Publications Religieuses  
Département des Publications en Langues Étrangères et Dialectes

Diyanet İşleri Başkanlığı  
Dini Yayınlar Genel Müdürlüğü  
Yabancı Dil ve Lehçelerde Yayınlar Daire Başkanlığı

Üniversiteler Mah. Dumlupınar Bulvarı  
No:147/A 06800 Çankaya-Ankara/TÜRKİYE  
Tel: +90 312 295 72 81  
Fax: +90 312 284 72 88  
e-mail: yabancidiller@diyanet.gov.tr

**İSLAM VE ÇEVRE**  
**FRANSIZCA**